



CANADA

TREATY SERIES 1965 No. 22 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Continental Air Defence System

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa November 24, 1965

Entered into force November 24, 1965

DÉFENSE

Système de défense aérienne continentale

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa le 24 novembre 1965

En vigueur le 24 novembre 1965

43 278 549
6 299 3296
43 208 653
6 638543

95330-1

© Canada Treaty Series 1965 No. 22
© Canada Treaty Series 1965 No. 22



EXCHANGE OF NOTES (November 24, 1965) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA CONCERNING THE ESTABLISHMENT, MAINTENANCE AND OPERATION OF A BACK-UP INTERCEPTOR CONTROL SYSTEM TO STRENGTHEN THE CONTINENTAL AIR DEFENCE SYSTEM.

I

*The Ambassador of the United States of America to Canada
to the Secretary of State for External Affairs.*

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, November 24, 1965.

No. 220

SIR:

I have the honor to refer to the agreement between the United States of America and Canada regarding improvements in the continental air defense system contained in the exchange of notes signed at Ottawa on September 27, 1961⁽¹⁾, as amended by the exchange of notes signed at Ottawa on May 6, 1964⁽²⁾, and to recent discussions between representatives of our two Governments concerning the establishment of a Back-Up Interceptor Control System in the United States and Canada to strengthen further the continental air defense system.

I propose that the establishment, operation, and maintenance of the Back-Up Interceptor Control facilities in Canada be governed by the aforementioned Agreement of September 27, 1961, as amended, including the cost-sharing arrangements set forth in paragraph 6 of the Annex, and in the related agreement of September 27, 1961, between the Royal Canadian Air Force and the United States Air Force. I therefore also propose that numbered paragraph 1 of the Annex to the aforementioned Agreement of September 27, 1961 be further amended by the addition of a new subparagraph, lettered (f) and worded as follows:

“(f) Back-Up Interceptor Control (BUIC) facilities located at certain existing radar sites in Canada and related subsidiary facilities, including on-base communications plants.”

If this proposal is acceptable to your Government, I have the further honor to propose that this note and your reply shall constitute an agreement between our two Governments on this subject which shall enter into force on the date of your reply and shall remain in effect for the same period of time as the aforementioned Agreement of September 27, 1961.

Accept, Sir, the renewed assurance of my highest consideration.

The Honourable
Paul Martin,
Secretary of State for External Affairs.

W. W. BUTTERWORTH

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1961 No. 9.
⁽²⁾ Canada Treaty Series 1964 No. 7.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 24 novembre 1965) ENTRE LE GOUVERNEMENT
CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT, L'ENTRETIEN ET L'UTILISATION D'UN RÉSEAU
DE COMMANDE DES INTERCEPTEURS D'APPUI DESTINÉS À RENFORCER
LE SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE CONTINENTALE.

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 24 novembre 1965

N° 220

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et le Canada et concernant les améliorations apportées au système de défense aérienne continentale, accord figurant dans l'Échange de Notes signé à Ottawa le 27 septembre 1961,⁽¹⁾ tel qu'il a été modifié par l'Échange de Notes signé à Ottawa le 6 mai 1964,⁽²⁾ ainsi qu'aux récentes discussions qu'ont tenues les représentants de nos deux Gouvernements au sujet de l'établissement, aux États-Unis et au Canada, d'un réseau de commande des intercepteurs d'appui destinés à renforcer le système de défense aérienne continentale.

J'ai l'honneur de proposer que l'établissement, l'entretien et l'utilisation des installations de commande des intercepteurs d'appui soient régis, au Canada, par le susdit Accord du 27 septembre 1961, tel qu'il a été modifié, y compris les ententes relatives au partage des frais, énoncées au paragraphe 6 de l'Annexe et dans l'Accord connexe conclu le 27 septembre 1961 entre l'Aviation royale du Canada et l'Aviation des États-Unis. Par conséquent, j'ai aussi l'honneur de proposer que le paragraphe 1 de l'Annexe du susdit Accord du 27 septembre 1961 soit modifié de nouveau par l'addition d'un nouvel alinéa coté (f) et libellé ainsi:

«(f) un réseau de commande d'intercepteurs d'appui reliant certaines stations de radar situées au Canada et des installations accessoires connexes, y compris un réseau de communications internes.»

Si cette proposition agréée à votre Gouvernement, la présente Note et votre réponse pourraient constituer entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrerait en vigueur à la date de votre réponse et demeurerait en vigueur aussi longtemps que le susdit Accord du 27 septembre 1961.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

Son Excellence

Monsieur Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1961 n° 9.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1964 n° 7.

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis
d'Amérique au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 24 novembre 1965

N° 211

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 220, en date du 24 novembre 1965, par laquelle vous proposez une nouvelle modification à l'Accord intervenu entre nos deux Gouvernements le 27 septembre 1961 et concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations au système de défense aérienne continentale, modification prévoyant l'établissement, l'utilisation et l'entretien d'un réseau de commande d'intercepteurs d'appui reliant certaines stations de radar situées au Canada.

Cette proposition agréée au Gouvernement canadien, de même que votre proposition aux termes de laquelle votre Note n° 220, en date du 24 novembre 1965, et ma réponse constitueraient un Accord entre nos deux Gouvernements, entrant en vigueur ce jour même, à titre de modification apportée à l'Accord du 27 septembre 1961.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur W. Walton Butterworth

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa.

A deposit copy of this publication is also available
for reference in public libraries across Canada.
Price 35 cent plus postage. Catalogue No. E3-1965/22
Price subject to change without notice.
1965/22
Imprimeur de la Reine
Ottawa, Canada
1965



3 5036 20091789 5

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ottawa, le 24 novembre 1965

Ottawa, le 24 novembre 1965

No. 111

© Crown Copyrights reserved

N. 111

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,
and at the following Canadian Government bookshops:

HALIFAX

1735 Barrington Street

MONTREAL

Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine St. West

OTTAWA

Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau

TORONTO

221 Yonge Street

WINNIPEG

Mall Center Building, 499 Portage Avenue

VANCOUVER

657 Granville Street

or through your bookseller

A deposit copy of this publication is also available
for reference in public libraries across Canada

Price 35 cents

Catalogue No. E3-1965/22

Price subject to change without notice

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.

Queen's Printer and Controller of Stationery

Ottawa, Canada

1967



CANADA

TREATY SERIES 1965 No. 23 RECUEIL DES TRAITÉS

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses:

HALIFAX

1735, rue Barrington

MONTRÉAL

Édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA

Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

221, rue Yonge

WINNIPEG

Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER

657, avenue Granville

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix: 35 cents N° de catalogue E3-1965/22

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada

1967

AIR

AIR

48 278 550
62993314

1630567

5 7841702 4305 E

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'imprimeur de la Reine à Ottawa, et dans les librairies du Gouvernement fédéral

dont voici les adresses:

1745 Barrington Street
HALIFAX

1735, rue Hartington

Eterna-Vie Building, 1187 St-Catherine St. West
MONTREAL

Édifice Eterna-Vie, 1187, ouest, rue St-Catherine

Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau
OTTAWA

Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

221 Yonge Street
TORONTO

221, rue Yonge

Mall Center Building, 499 Portage Avenue
WINNIPEG

Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

657 Granville Street
VANCOUVER

657, avenue Granville

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés dans toutes les bibliothèques publiques du Canada. A

Prix: 35 cents N° de catalogue E3-1963/25

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUMAS, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contable de la Papeterie
Ottawa, Canada

1967